



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

**DISCOURS DE MADAME AWA GUEYE KEBE
MINISTRE DE LA FAMILLE, DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE
A L'OCCASION DE LA 42^{ème} SESSION DE LA
COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

NEW YORK, LE 05 FEVRIER 2004

Monsieur le Président de la 42^{ème} session de la Commission du Développement Social des Nations Unies,
Honorables délégations,
Mesdames, Messieurs,

La délégation du Sénégal se félicite de votre brillante élection à la tête de la 42^{ème} session de la Commission du Développement Social. Elle associe à ces félicitations les autres membres du bureau élu. Nous sommes persuadés que sous votre direction, les travaux de la Commission atteindront les résultats escomptés. Le Sénégal ne ménagera aucun effort pour contribuer à la réussite de cet effort.

Notre délégation fait sienne la déclaration prononcée par le Qatar au nom du Groupe des 77 et la Chine. Après avoir examiné avec toute l'attention requise, le Rapport du Secrétaire Général, nous voulons seulement mettre l'accent sur les points suivants :

1/ Efficacité du Secteur Public

Le Sénégal considère que la réussite des politiques destinées à lutter contre la pauvreté et à assurer une amélioration des conditions de vie des populations, implique fortement la disponibilité d'un service public de qualité. Cette dernière devrait être caractérisée par :

- une dotation substantielle de ressources financières, humaines et matérielles aux secteurs sociaux concrétisée au Sénégal par les mesures suivantes :

- efforts budgétaires pour renforcer les capacités des services sociaux équivalents à 22,5% du Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- financement de l'éducation : 35% du Budget de fonctionnement de l'Etat en 2003 avec une perspective d'atteindre 40% en 2005 ;
- parallèlement le ratio des dépenses d'éducation primaire sur les dépenses totales d'éducation passeront de 44% à 46,4% entre 2003 et 2005.

- **Financement de la Santé :** La part des dépenses de santé évoluera de 9,5% à 10 % du Budget de fonctionnement entre 2003 et 2005.

- accroissement des capacités techniques du Secteur Public :

- l'Etat a planifié le recrutement de 15000 agents entre 2001 et 2006 dans la fonction publique principalement en faveur des secteurs sociaux ;

- un dialogue social entre Etat, organisations professionnelles et patronat du secteur privé est déjà amorcé en vue de définir les éléments clés d'une stratégie incitative à l'efficacité et à la compétitivité.

2/ Bonne Gouvernance

Dans un souci d'équité, de bonne gestion et de transparence, l'Etat du Sénégal a pris les dispositions qui suivent :

- assainissement des finances publiques et un dispositif d'évaluation a postériori a démarré en vue de faciliter l'exécution des programmes ;

- application rigoureuse du nouveau Code des marchés depuis 2002 ;

- intensification de la lutte contre la corruption par la mise en place d'une Commission nationale de surveillance de la bonne gouvernance chargée de veiller sur la transparence et la mise à disposition des informations au public ;

- considérant que la bonne gouvernance est d'abord une question de mentalité et de comportement, des sessions de formation à la base et une responsabilisation des communautés dans les procédures de passation des marchés pour l'exécution des projets financés à leur profit est en vigueur pour l'émergence d'une nouvelle union entre prestataires de service et bénéficiaires.

3/ Décentralisation et développement local

- transfert depuis 1996 des compétences et pouvoir de décision aux autorités locales dans le domaine des services sociaux prioritaires (santé, éducation, planification locale, action sociale, aménagement du territoire, gestion foncière et état civil...);

- création du Ministère de la planification régionale et de la coopération décentralisée dans le but d'apporter un appui technique dans les domaines ci-dessus énumérés au Ministère qui assure la tutelle des collectivités locales et aux autorités locales ;

- mise en place d'une fiscalité locale permettant de renforcer les moyens financiers des collectivités locales ;
- systématisation des approches participatives en mettant l'accent sur la responsabilisation des populations dans le processus d'identification de leurs besoins prioritaires et de résolution de leurs propres problèmes ;
- renforcement en cours des programmes de réalisation d'infrastructures rurales ;
- développement d'un partenariat dynamique en matière de recherche/action et évaluation avec les organisations communautaires de base ;

4/ Prise en charge des groupes vulnérables (Femmes, enfants, anciens, personnes handicapées, personnes vivants ou affectées par le VIH/Sida, etc...)

Aussi bien dans la constitution du Sénégal que dans la déclaration de politique générale du Premier Ministre, le Sénégal a pris l'option d'accorder une priorité à la résolution des problèmes des groupes vulnérables.

A ce titre on peut citer les initiatives suivantes :

- tenue du Conseil interministériel sur les personnes handicapées à l'issu duquel des directives majeures ont été données dans le sens d'une prise en charge transversale dans tous les projets et programmes de développement. Un accent particulier sera mis sur deux aspects essentiels:
 - amélioration de la mobilité des personnes handicapées notamment au niveau des édifices publics ;
 - élaboration assez avancée du Code de l'enfant qui devra régler l'harmonisation de la législation nationale aux Conventions internationales ratifiées par le Sénégal (protocoles additionnels) ;
 - adoption d'une loi interdisant la pratique de l'excision au Sénégal et mise en œuvre d'un plan d'action nationale sur la question ;
 - mise en place d'un important programme de micro-crédit destiné à faciliter aux femmes l'accès aux ressources nécessaires à la création d'activités génératrices de revenus ;

Monsieur le Président

En conclusion, je dirai que le Sénégal, fidèle à son engagement à œuvrer pour le développement de l'unité africaine incite les Etats frères et partenaires à mieux tirer profit des opportunités qu'offre le NEPAD en matière de mobilisation de ressources mais également de développement d'actions concertées ayant une incidence positive dans le développement social global du Continent africain.

Nous lançons un appel aux partenaires pour un soutien diligent et conséquent à l'initiative de Son Excellence Maître Abdoulaye Wade Président de la République du Sénégal, de mise en place d'un Fonds de Solidarité Numérique pour réduire la fracture numérique et permettre le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications en Afrique pour éviter de créer de nouveaux analphabètes du 3^{ème} millénaire, bloquant ainsi le développement de ressources humaines de qualité et donc du développement social.

Je vous remercie de votre aimable attention.